

Registre des délibérations - Délibération n° 09 : 07/12/2016

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN CAMARGUE AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX – PACA

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le sept décembre à 9h30 sous la présidence de M. Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux, David Grzyb,
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac, Bertrand Mazel
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel,

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud
Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Patrick Pac
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard

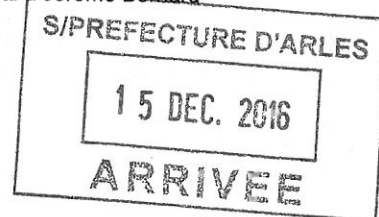
► Étaient absents-excusés :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphath, Pascale Licari
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Clanfarani

► Le Conseil de Parc était représenté par 14 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue



Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	21	21

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	53

Date de convocation
26/09/2016
RC-602-603

Délibération n° 09 : 07/12/2016

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN CAMARGUE
AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX – PACA

► Contexte

Le comité syndical a délibéré le 10 juin 2014 sur le principe d'une convention partenariale avec la Ligue de Protection des Oiseaux – LPO PACA et le Parc ornithologique du Pont de Gau afin de développer des actions de préservation, de sensibilisation et de sciences participatives autour de la biodiversité faunistique en Camargue. Un budget de 20 000 € était lié à cette action qui ne se terminera qu'en 2017.

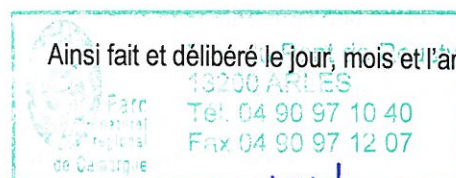
► Objet

Afin de permettre la finalisation des actions prévues dans la convention signée le 29 janvier 2015, il est proposé d'établir un avenant (annexé à la présente délibération) permettant de poursuivre le partenariat avec la LPO PACA, à budget constant, jusqu'au 30 septembre 2017.

Cet avenant permettra notamment d'éditer le livret sur les rapaces nocturnes de Camargue et de disposer d'une étude sur le statut de la Grue cendrée en Camargue (écologie, effectifs, enjeux de conservation en hivernage, propositions de valorisation éco-touristique...).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte le principe d'un avenant à la convention avec la LPO PACA pour permettre la finalisation de l'action et autorise le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **15 DEC 2016**
Et de l'affichage effectué le **20 DEC. 2016**

Le Président,
Roland Chassain



AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT

« J'agis pour la nature en Camargue »

Programme de sciences participatives

Année 2016



Entre, d'une part, le **Parc naturel régional de Camargue**, Mas du Pont de Rousty, 13200 Arles représenté par son Président, Monsieur Roland CHASSAIN,

Et, l'association locale de la **Ligue pour la Protection des Oiseaux en Provence Alpes Côte d'Azur (LPO PACA)**, Villa Saint Jules, 6 avenue Jean Jaurès 83400 Hyères représentée par son Président, Monsieur Gilles VIRICEL,

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : Objet

Le Parc naturel régional de Camargue agit sur son territoire et dans le cadre de ses missions sur la gestion et la conservation de la nature, la pédagogie, l'information et la communication sur la biodiversité, l'expérimentation et l'innovation. Le Parc soutient au travers des associations, des habitants et des usagers la mobilisation du public pour la sensibilisation à la protection de la nature.

La LPO PACA développe des actions concrètes en faveur de la biodiversité menées à partir d'une réflexion globale et locale. Ainsi, l'association contribue à l'amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel, mais surtout, à promouvoir la circulation des informations et la communication d'expériences autour de la préservation de la biodiversité en contexte naturel, périurbain et urbain, auprès des acteurs du patrimoine naturel et du grand public.

L'AAPOPG, en complément de ses missions de soin à la faune sauvage, d'accueil du public et de gestionnaire d'espaces naturels, assure l'étude et le suivi d'espèces présentant des enjeux de conservation à l'échelle régionale

Dans le cadre des actions du Conseil de Parc, la LPO PACA et le Parc naturel régional de Camargue se sont déjà associés dès 2012 pour une opération « Si belles hirondelles » favorisant la connaissance et la préservation des Hirondelles et des Martinets sur le territoire étendu à l'ensemble de la Réserve de Biosphère de Camargue.

Les hirondelles, oiseaux communs à forte valeur symbolique comme annonciatrice du printemps, sont en déclin en France et en Europe. Ces oiseaux insectivores sont d'une grande utilité pour la nature mais aussi pour l'Homme car ils régulent les populations d'insectes. Protégés par la loi, ainsi que leurs nids et leurs œufs, ces oiseaux forcent au respect en accrochant encore un peu de vie sauvage à nos bâtiments. Alors que les citoyens sont de plus en plus sensibilisés à l'environnement et à la protection de la nature, la LPO constate depuis plusieurs années - *aseptisation et hygiène du monde moderne obligent* - une augmentation des cas de destruction directe de nids isolés ou de colonies.

Il s'agit maintenant de développer une action plus globale d'implication des habitants et acteurs locaux de Camargue à des inventaires et suivis sur la biodiversité.

Une plate-forme de sensibilisation et d'enquêtes naturalistes, concernant tout autant la biodiversité remarquable que la biodiversité commune sera mise en place, en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels ou associatifs. Cette opération pourra également se coupler à l'élaboration de plans locaux de biodiversité à l'échelle des communes du Parc (Arles, Saintes-Maries de la Mer, Port Saint-Louis du Rhône).

Un effort particulier sera mené auprès des habitants des hameaux du Parc afin de les impliquer dans les enquêtes participatives qui concerneront :

- les hirondelles et les rapaces nocturnes en 2015,
- les hirondelles, les rapaces nocturnes et les reptiles et amphibiens en 2016 qui fera l'objet d'une nouvelle convention.

Article 2 : Nature de la mission

Suite à la convention signée le 29 janvier 2015 concernant:

1/ Un axe « sciences participatives »

- Accompagnement technique et méthodologique pour un programme de sciences participatives camarguais sur les rapaces nocturnes et les hirondelles par la définition d'une stratégie adaptée ;
- La mise en place de protocoles d'enquêtes de terrain, l'animation de formations d'enquêteurs de terrain afin de récolter des données sur la biologie des espèces en Camargue ;
- La mise en œuvre d'un plan de communication spécifique (page Facebook, livrets, supports graphiques...) comprenant également la sensibilisation des membres du Conseil de Parc et au-delà des habitants, usagers et professionnels de la Camargue ;
- La réalisation d'actions pédagogiques en direction des habitants du territoire, et notamment des hameaux : ateliers pédagogiques participatifs et collaboratifs avec le PNRC sur les hirondelles et rapaces nocturnes dans chaque hameau de Camargue.
- La co-organisation d'un évènement en Camargue dans le cadre de la Nuit de la Chouette le 4 avril 2015 avec le Parc ornithologique de Pont de Gau, la LPO PACA et le Parc naturel régional de Camargue.

2/ Un axe communication « scientifique »

- L'élaboration d'une note scientifique sur la présence de la Grue cendrée en hivernage en Camargue et les enjeux potentiels d'écotourisme, ce afin de sensibiliser les riziculteurs & les habitants sur cette espèce.
- Le recueil et l'analyse des données d'hirondelles et de rapaces nocturnes, en lien avec les enquêtes LPO.

Le Parc naturel régional de Camargue confie par avenant à la Ligue de Protection des Oiseaux – PACA les missions suivantes :

- **L'édition du livret d'enquête sur les rapaces nocturnes** (sciences participatives);
- **Une note scientifique sur la Grue cendrée en Camargue** intégrant les enjeux de conservation en hivernage et les possibilités de développement d'un éco-tourisme ornithologique spécifique.

Article 4 : Propriété et utilisation des données

Toute communication des données issue de cet inventaire devra faire la mention du producteur (Parc naturel régional de Camargue) et des auteurs (Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA). A cette condition le Parc, la LPO PACA disposent librement des données recueillies dans le cadre de l'étude.

Article 5 : Modalités de paiement par le Parc naturel régional de Camargue

Le montant forfaitaire de la mission complémentaire concernée par cet avenant est fixé à 5 900 euros en 2016:

- Le paiement s'effectuera sur présentation de la facture correspondante à la signature de la convention

Article 6 : Durée de la convention

La LPO PACA s'engage à fournir les éléments sus-cités au plus tard au 31 mai 2016.

La convention est établie jusqu'au 30 septembre 2017.

Fait à Arles, le

Le Parc naturel régional de Camargue	La Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA
Roland CHASSAIN	Gilles VIRICEL

